



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1891

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2016 - Approbation d'une convention cadre et d'une convention d'application

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1891 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MONPLAISIR (UCAM) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au regard de l'attractivité du quartier, le potentiel de la polarité commerciale de Monplaisir est confirmé. Pour autant, certains secteurs d'activité doivent faire face à l'extension d'autres polarités à proximité immédiate (Bron, Part-Dieu, etc.), ainsi qu'à un contexte économique actuel complexe.

Conformément aux orientations du Schéma Directeur de l'Urbanisme Commercial (SDUC), il convient de conforter la vocation de "polarité d'agglomération" du secteur de Monplaisir.

Aussi, apparaît-il nécessaire d'accompagner l'évolution commerciale du quartier face aux enjeux suivants :

- renforcer l'identité commerciale de la polarité s'appuyant sur ses spécificités : quartier du cinéma, ambiance village, etc. ;
- maintenir et promouvoir la diversité de l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire ;
- soutenir le dynamisme des acteurs de l'animation commerciale.

Suite à l'Opération Urbaine FISAC 8e menée de 2007 à 2012 qui a permis en deux phases successives de structurer le tissu commercial et artisanal local en fédérant les initiatives des commerçants, les partenaires, à savoir l'Etat, la Ville de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) et l'Institut Lumière reconnaissent l'effet structurant de la démarche sur le tissu commercial du secteur.

Dans la continuité de l'opération urbaine et afin de garantir la pérennité de l'action de dynamisation commerciale sur l'arrondissement, les partenaires maintiennent annuellement leurs engagements en signant une convention multi-partenariale.

En 2015, la convention s'appuyait sur les axes suivants :

- redéfinir une stratégie de communication pour repositionner l'image de la polarité et atteindre différents public cibles ;
- mener des actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat ;

- poursuivre une démarche prospective d'un modèle de développement pérenne des actions en faveur de l'attractivité commerciale.

En dépit d'un contexte de transition au sein de l'UCAM (désignation d'un nouveau Président, renouvellement important des membres du Bureau officialisés lors de l'Assemblée Générale d'avril 2015, remplacement de la chargée de mission permanente qui a entraîné une carence du poste de près de 4 mois le temps de recruter un remplaçant), les actions prévues pour 2015 ont néanmoins été réalisées, parmi lesquelles :

- deux éditions du magazine "Lumière sur Monplaisir" tirées chacune à 28 000 exemplaires et distribuées dans les boîtes aux lettres ;
- création et animation de la page Facebook de l'UCAM ;
- 10 boutiques ont été accompagnées dans leur mise en accessibilité ;
- 3 boutiques ont candidaté en 2015 à "Lyon Shop and Design" organisé par la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, dont "La Fromagerie Lumière" qui figure parmi les 5 lauréats du concours ;
- 62 commerçants du 8^e arrondissement ont participé à la Grande Semaine du Commerce ;
- l'UCAM a été partenaire de l'organisation de la Brocante Ciné Photo (détachement de personnel auprès de l'Institut Lumière) ;
- organisation de 2 braderies (printemps/automne) qui ont rassemblé plus de 80 boutiques participantes ;
- plus de 60 boutiques ont contribué à décorer la ville à l'occasion du Festival des Roses en mai 2015 ;
- l'UCAM a organisé un "Petit déjeuner commerçants" (en mai 2015) afin de développer la convivialité entre les professionnels et a été impliquée dans la création du Club des Entreprises et Entrepreneurs du 8^e (CEE8) ;
- l'UCAM a été partenaire de l'Association "Mon Marché, Mon Plaisir" pour l'organisation de la distribution gratuite sur la place Ambroise Courtois du Petit Paumé à l'automne ;
- installation de palmiers sur l'avenue des Frères Lumière au printemps, en "clin d'œil" au Festival de Cannes.

Pour l'année 2016, les partenaires proposent de maintenir et développer le partenariat à travers les axes suivants :

- Mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'identité de la polarité à destination des citoyens et des professionnels du secteur.

L'objectif est ici de parvenir à :

- renouveler l'identité visuelle de l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir ;
- développer une communication "multicanale".

Exemples d'actions associées :

- déposer le nom "Espace Commercial de Monplaisir", revoir l'identité visuelle, revisiter le site internet ;
- développer les newsletters, la présence sur les réseaux sociaux et maintenir l'édition papier du magazine "Lumière sur Monplaisir".

- Mener des actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat.

Les objectifs sont de :

- développer la notoriété et l'attractivité de l'espace commercial ;
- maintenir la qualité du cadre de vie et "l'ambiance village" du quartier ;
- proposer de nouveaux services aux consommateurs et aux professionnels.

Exemples d'actions associées :

- faire participer tous les adhérents de l'Espace Monplaisir (+ 30 entreprises par rapport à 2015) et prospector des commerçants pour concourir aux trophées du Commerce ;
- développer la participation aux deux braderies (printemps/automne) avec un objectif de 180 participants ;
- développer des animations en lien avec les fêtes calendaires : St Valentin, Fêtes des mères et des pères : jeux concours, distribution de cadeaux personnalisés, etc. ;
- mobiliser les boutiques sur l'événement "Lyon Shop and Design", avec un objectif de 3 candidats ;
- participer aux grands événements : Euro 2016, Biennale, etc. ;
- remise en circulation du cyclopousse dans le cadre d'un projet de collecte de déchets compostables (en lien avec l'Association "Les Compostiers") couplée à une offre gratuite de transport en mode doux.

- Poursuivre la démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur.

Les objectifs consistent à :

- proposer des outils et des formations aux professionnels sur des sujets actuels ;
- élargir le cadre partenarial aux acteurs privés des secteurs marchands et non marchands.

Exemples d'actions associées :

- en lien avec les Chambres consulaires, sensibiliser 10 à 15 boutiques sur les questions d'accessibilité ;
- en lien avec la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, projeter de déployer le dispositif "Alerte Commerces" sur Monplaisir, en partenariat avec la Préfecture et la Police nationale pour améliorer la sécurité des commerces et éviter la récurrence. L'objectif est d'atteindre 100 adhérents au dispositif ;
- organiser 3 rencontres "petit déjeuner du commerce" pour renforcer la convivialité entre les adhérents de l'UCAM et permettre de rencontrer les non-adhérents ;

- en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, réaliser environ 10 diagnostics "environnement" pour aborder les questions de maîtrise de l'énergie, de gestion des déchets, de consommation d'eau, etc. ;

- développer ou renforcer des partenariats avec les autres acteurs du secteur : Institut Lumière, MJC, Comité des Fêtes, Conseil de quartier, Galeries Lafayette, Handicap International, associations des marchés "Mon marché, Mon plaisir" et "Marché bio Lyon Monplaisir", etc.

La mise en œuvre de cette convention prévoit un budget d'un montant global de 95 000 € réparti entre les partenaires selon les modalités définies comme suit :

	Ville de Lyon		CCI de Lyon	CMA du Rhône	UCAM
Mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'identité de la polarité à destination des citoyens et des professionnels du secteur	10 000**	4 000*	1 500*	1 500*	20 000
Mener des actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat	10 000**	4 000*	2 000*	2 000*	20 000
Poursuivre la démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur	10 000**	2 000*	1 500*	1 500*	5 000
Total par partenaire en euros HT	30 000**	10 000*	5 000*	5 000*	45 000
Total en euros HT	95 000				

* valorisation temps agent, calculé sur la base du coût d'accompagnement journalier à la mise en œuvre des actions décrites et/ou dédiées au territoire de Monplaisir

** subvention versée par la Ville de Lyon à l'association

Les actions menées depuis plus d'une dizaine d'années par l'Association en faveur du tissu commercial et artisanal du 8^e arrondissement et les résultats favorables obtenus lors des deux premières phases de l'Opération Urbaine FISAC 8^e sont salués par l'ensemble des partenaires.

Afin de mener un programme d'actions répondant aux objectifs définis ci-dessus, l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon.

Le budget annuel de l'UCAM pour l'année 2016 s'élève en prévisionnel à 92 500 €.

Par délibération n° 2015/1229 du 9 juillet 2015 et la signature de conventions, une subvention de 30 000 euros lui a été allouée.

La Ville de Lyon souhaite marquer son soutien à l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) dans la perspective des enjeux décrits ci-dessus, par le versement d'une subvention de 30 000 €.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM), dont le siège social est situé 170 avenue Général Frère à Lyon 8^e, pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus, selon la répartition suivante :

- 10 000 euros pour l'action de mise en œuvre d'une stratégie de communication sur l'identité de la polarité à destination des citoyens et des professionnels du secteur ;

- 10 000 euros pour les actions de promotion et de développement du commerce et de l'artisanat ;

- 10 000 euros pour l'action de poursuite d'une démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur.

2. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) et l'Institut Lumière est approuvée.

3. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) est approuvée.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63622, programme développement, opération intfisac, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

F. BOUZERDA